(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 1 075 431 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
**25.11.2009 Bulletin 2009/48**

(21) Numéro de dépôt: **99913354.9**

(22) Date de dépôt: **30.03.1999**

(51) Int Cl.:
***B65D 27/00*** *(2006.01)*

(86) Numéro de dépôt international:
**PCT/FR1999/000745**

(87) Numéro de publication internationale:
**WO 1999/050149 (07.10.1999 Gazette 1999/40)**

(54) **ENVELOPPE EN PAPIER TRANSPARENT OU TRANSLUCIDE**

DURCHSICHTIGE ODER TRANSLUZENTE HÜLLE AUS PAPIER

TRANSPARENT OR TRANSLUCENT PAPER ENVELOPE

(84) Etats contractants désignés:
**BE CH DE ES FR GB IT LI NL**

(30) Priorité: **30.03.1998 FR 9804345**

(43) Date de publication de la demande:
**14.02.2001 Bulletin 2001/07**

(73) Titulaire: **Thibierge et Comar**
**75017 Paris (FR)**

(72) Inventeurs:
- **Thibierge, Emeric**
**92600 Asnières (FR)**
- **Loeillot, Jean-François**
**92700 Colombes (FR)**

(74) Mandataire: **Santarelli**
**14, avenue de la Grande Armée**
**75017 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 256 731**
**EP-A- 0 450 774**
**DE-A- 4 424 595**
**US-A- 4 579 277**
**US-A- 4 801 074**
**US-A- 5 687 903**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 1 075 431 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un produit en papier transparent ou translucide qui est réalisé par collage de deux feuilles de papier ou d'une feuille de papier pliée.

**[0002]** On connaît déjà des enveloppes en papier opaque qui sont réalisées par pliage d'une feuille pour former une face frontale, une face dorsale, la face dorsale comportant deux rabats latéraux, un rabat inférieur et un rabat supérieur longitudinal. Les deux rabats latéraux sont solidarisés avec le rabat inférieur au moyen d'une colle ou d'un adhésif. Le procédé de dépôt d'une telle colle ou adhésif consiste à prendre la colle ou l'adhésif qui est placé dans un récipient au moyen d'une lame métallique qui est solidaire d'un cylindre. Le cylindre en tournant permet que la lame métallique en affleurant la surface de la colle dans le récipient entraîne une partie de la colle ou de l'adhésif et ensuite cette colle ou cet adhésif est déposé sur les rabats d'une enveloppe. On obtient alors un dépôt de colle le long du rabat de l'enveloppe, ce dépôt de colle ayant une longueur inférieure à la hauteur du rabat et une largeur de quelques millimètres. Ce dépôt de colle a des contours irréguliers du fait du procédé de dépôt à l'aide d'une lame et d'un cylindre. Comme le papier est opaque, le dépôt de colle est masqué par l'opacité du papier.

**[0003]** La présente invention a pour but de fournir une enveloppe transparente ou translucide, de préférence en papier, par pliage d'une feuille pour former deux rabats latéraux et un rabat longitudinal et dépôt d'une colle ou d'un adhésif, le dépôt d'adhésif ou de colle étant tel qu'il confère un aspect esthétique à l'enveloppe.

**[0004]** Un premier problème qui se pose pour fabriquer une enveloppe en papier transparent ou translucide est que lorsque l'on dépose de la colle sur un rabat et que l'on solidarise les deux faces de papier, la colle bien qu'étant translucide est visible du fait de la transparence du papier. Par conséquent, si le dépôt de colle est fait d'une manière non contrôlée, les contours du dépôt sont flous et confèrent un aspect inesthétique à l'enveloppe.

**[0005]** Un second problème qui se pose est que dans le cas où on utilise un papier translucide ou transparent qui est du genre d'un papier calque, si le dépôt de colle a une largeur de l'ordre d'un centimètre, l'eau contenue dans la colle a tendance à faire gondoler le papier. En effet, un papier calque est un papier qui est obtenu par raffinage important des fibres de cellulose d'une pâte à papier pour former des fibrilles et pour conférer ainsi la transparence au papier. Ce raffinage important des fibres fait que le papier calque ainsi obtenu est très sensible à l'eau.

**[0006]** L'invention vise donc à résoudre ces problèmes.

**[0007]** Un but de la présente invention est donc de fournir un produit comprenant au moins deux faces transparentes ou translucides, de préférence en papier, collées au moyen d'une colle ou d'un adhésif et ayant un certain aspect esthétique.

**[0008]** Un autre but de la présente invention est de fournir un tel produit comportant un dépôt de colle sensible à la pression et ne subissant pas de déformation lors du dépôt d'une telle colle ou adhésif.

**[0009]** Ainsi, l'invention concerne un produit comprenant au moins deux faces transparentes ou translucides solidarisées l'une avec l'autre au moyen d'un dépôt d'adhésif ou de colle ayant une forme déterminée, caractérisé en ce que le dépôt d'adhésif ou de colle est visible par transparence et réflexion.

**[0010]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le produit comporte une face frontale, une face dorsale comportant plusieurs rabats solidarisés au moyen d'un dépôt de colle ayant une forme déterminée et visible par transparence et réflexion.

**[0011]** Le document EP-A-0 256 731 (Moore Business Forms) décrit un produit comportant au moins deux faces transparentes solidarisées l'une avec l'autre au moyen d'un dépôt d'adhésif ayant une certaine forme. Cependant, ce document ne décrit ni ne suggère que le dépôt d'adhésif est visible d'une manière ou d'une autre pour conférer un aspect esthétique au produit.

**[0012]** De préférence, le produit est tel que le dépôt de colle est constitué de trois lignes parallèles sensiblement équidistantes.

**[0013]** Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le dépôt de colle est dans une direction parallèle aux bords latéraux de la face supérieure.

**[0014]** De préférence, le produit selon l'invention comporte un rabat supérieur muni d'un dépôt de colle, cette colle ou adhésif étant sensible à la pression et le dépôt étant constitué d'une pluralité de points de forme sensiblement rectangulaire ou carrée et étant alignés et étant séparés les uns des autres.

**[0015]** Le dépôt de colle ou d'adhésif sur les rabats du produit est de préférence constitué d'une pluralité de bandes étroites séparées les unes des autres.

**[0016]** L'invention concerne en outre un procédé de fabrication d'un tel produit. Ce procédé consiste à découper une feuille transparente ou translucide, de préférence en papier, à déposer un adhésif ou une colle ayant une forme déterminée par un procédé d'impression de préférence, l'impression est réalisée par un rouleau qui trempe dans un bac de colle ou d »adhésif, ce rouleau entrant ensuite en contact avec un rouleau comportant des cavités et à son tour déposant la colle ou l'adhésif sur un cylindre suivant dont le dépôt de colle ou d'adhésif est ainsi réglé. Ce dernier cylindre imprime à son tour le papier.

**[0017]** Selon l'invention, les colles ou adhésifs sont transparents et lorsqu'on les voit au travers des feuilles, c'est-à-dire lorsqu'on les voit par transparence, les colles ou adhésifs sont clairs tandis que lorsqu'on les voit par réflexion, ces colles ou adhésifs sont sombres. Cet effet d'optique est dû à la transparence du papier.

**[0018]** Les colles ou adhésifs peuvent être colorés à l'aide d'un colorant, d'un pigment ou comporter des pig-

ments nacrés, des pigments irisés et similaires.

**[0019]** Les faces transparentes ou translucides sont constituées d'une feuille ou de plusieurs feuilles en papier obtenues par transparentisation d'une feuille de papier opaque ou obtenues par raffinage poussé d'une pâte à papier.

**[0020]** La description suivante en regard des dessins annexés à titre d'exemple non limitatif permettra de comprendre commente l'invention peut être mise en pratique.

La Figure 1 est une vue d'un produit selon l'invention.
La Figure 2 est une vue schématique d'un procédé de fabrication du produit de la Figure 1.

**[0021]** L'invention concerne un produit 1 selon l'invention et plus particulièrement une enveloppe. Ce produit comprend au moins une face dorsale 2 et une face frontale 3. Les faces 2 et 3 sont obtenues par pliage selon une ligne 4. On peut envisager un produit selon l'invention qui comporte une face dorsale et une face frontale 3 qui sont constituées par des feuilles séparées. Les faces dorsale 2 et frontale 3 peuvent de préférence, être constituées d'un papier transparent ou translucide. Elles peuvent aussi être constituées d'un matériau transparent ou translucide qui est par exemple un polymère transparent ou translucide ou un matériau composite polymère/ papier transparent ou translucide. De préférence, les feuilles sont constituées d'un papier transparent ou translucide, ce papier pouvant avoir été obtenu par transparentisation d'un papier opaque à l'aide d'une composition de transparentisation. Ce type de papier transparentisé est fabriqué et vendu couramment aux Etats-Unis d'Amérique. Les feuilles peuvent aussi être constituées d'un papier transparent ou translucide, du genre calque fabriqué et vendu couramment en Europe. Ce papier est obtenu par raffinage de pâte à papier de manière à obtenir un grand nombre de fibrilles qui confèrent la transparence au papier. Le papier transparent ou translucide peut être de couleur ou peut être blanc. La feuille dorsale 2 et la feuille frontale 3 sont solidarisées l'une avec l'(autre au moyen d'un dépôt de colle. Selon l'invention, le dépôt de colle a une forme prédéterminée. Par "forme prédéterminée" on entend une forme qui est établie au préalable avant le dépôt de la colle ou de l'adhésif. Cette forme est variable et peut par exemple être un trait, un cercle, une arabesque, etc. de plus, la colle ou l'adhésif sont transparents en eux-mêmes. Cependant, lorsque la colle ou l'adhésif est déposé soit sur la face dorsale 2 soit sur la face frontale 3, lorsque les faces sont solidarisée, après séchage de la colle ou de l'adhésif, le dépôt de colle ou d'adhésif est visible lorsqu'on regarde le produit par transparence. Le dépôt de colle ou d'adhésif est alors plus clair par rapport à la clarté des deux faces dorsale 2 et frontale 3. Ainsi, le fait de déposer une colle ou un adhésif sur une face transparentise le papier par rapport à sa transparence initiale.

**[0022]** Lorsqu'on regarde les faces en réflexion, à savoir lorsque les faces frontale 3 et dorsale 2 sont placées sur un support sensiblement horizontal et qu'on les regarde à l'oeil nu, le dépôt de colle ou d'adhésif apparaît comme plus sombre par rapport à la clarté des deux faces dorsale 2 et frontale 3.

**[0023]** Le produit de la présente invention peut être par exemple une pochette constituée d'une face frontale 3 et d'une face dorsale 2 comportant deux rabats 4 et 5 qui sont solidarisés avec le rabat inférieur par un dépôt de colle. Une telle pochette peut être utilisée pour l'emballage de disques compacts et dans ce cas, la pochette sera sensiblement carrée une fois solidarisée.

**[0024]** De préférence, le produit de la présente invention est une enveloppe telle que représentée sur la Figure 1. Cette enveloppe comporte une face dorsale 2, une face frontale 3, des rabats 4 et 5 latéraux et un rabat supérieur 6. Le rabat inférieur est solidarisé aux rabats 4 et 5 au moyen de dépôt de colle et/ou d'adhésif. Plus préférentiellement, le dépôt de colle est constitué de chaque côté du rabat inférieur, d'un ensemble 7 et 8 de trois lignes 9, 10, 11 et respectivement 12, 13 et 14. Ces lignes sont disposées par exemple parallèlement au bord latéral 15 de l'enveloppe formé par la pliure entre le rabat 4 et la face inférieure 3 comme on l'a représenté pour l'ensemble de lignes 7.

**[0025]** Selon un mode préférentiel de réalisation de la présente invention, les lignes sont disposées parallèlement au bord latéral 16 du rabat inférieur, ce bord latéral 16 du rabat inférieur étant légèrement incliné d'un angle $\alpha$ par rapport au bord latéral 15' de l'enveloppe. Les lignes 9, 10, 11 et 12, 13, 14 ont une longueur sensiblement égale à la hauteur de la face supérieure 2. Les lignes 9, 10, 11 sont équidistantes ainsi que les lignes 12, 13, 14 respectivement. Les lignes ont une épaisseur d'environ 1 mm et sont distantes d'environ 1,5 mm l'une de l'autre.

**[0026]** Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, l'enveloppe comporte sur son rabat 6 une colle ou un adhésif sensible à la pression. Ce dépôt de colle est constitué d'une pluralité de points 17 de forme sensiblement rectangulaire ou carrée, selon un alignement parallèle à la ligne de pliage 18 entre le rabat 6 et la face frontale 3. Les points 17 sont alignés et sont équidistants de préférence les uns des autres.

**[0027]** Ces points peuvent être une pluralité de bandes étroites séparées les unes des autres et parallèles comme on l'a représenté sur la Figure 1.

**[0028]** Du fait que les points 17 forment une bande discontinue lorsque l'on dépose les points de colle ou d'adhésif 17, il ne se produit pas une déformation du papier transparent ou translucide. En effet, les dépôts sont ponctuels et donc le papier sur lequel on dépose les points de colle ou d'adhésif en solution dans un solvant tel que l'eau et/ou un alcool est soumis seulement ponctuellement à l'action du solvant eau et/ou alcool.

**[0029]** L'invention concerne en outre un procédé de fabrication d'un produit transparent et/ou translucide formé d'au moins deux faces d'un papier qui sont solidarisées à l'aide d'un adhésif ou d'une colle, le dépôt de

l'adhésif ou de la colle ayant une forme déterminée par un procédé d'impression. Un tel procédé d'impression est beaucoup plus précis qu'un dépôt avec une lame tel que réalisé dans la technique antérieure. Ainsi, les formes de colle déposée peuvent être précises et nettes. Le procédé de fabrication est tel que l'on dépose la colle ou l'adhésif en utilisant un rouleau 19 qui trempe dans un bain 20 de colle ou d'adhésif en solution comme représenté sur la figure 2. Ce rouleau 19 entre ensuite en contact avec un rouleau 21 qui comporte des cavités dans lesquelles la colle 20 vient se loger. Puis, le rouleau 21 dépose la colle ou l'adhésif sur un cylindre 22 dont le dépôt d'adhésif est ainsi réglé. Ce dernier cylindre 21 imprime à son tour le papier 23 transparent ou translucide qui est déroulé d'un rouleau d'alimentation 24.

**[0030]** Les colles ou adhésifs utilisés selon la présente invention peuvent être colorés à l'aide d'un pigment, mais de préférence, doivent rester transparents de manière à obtenir l'effet d'optique mentionné ci-dessus. Les colles ou adhésifs utilisés peuvent être colorés et non transparents. Dans ce cas, lorsque l'on verra le dépôt de colle en transparence, il sera plus sombre que l'ensemble de la feuille supérieure 2 et inférieure 3 et d'une couleur différente.

**[0031]** Les colles ou adhésifs selon la présente invention peuvent en outre comporter des pigments nacrés, des pigments irisés, des pigments iridescents et similaires.

**[0032]** On peut éventuellement utiliser un autre procédé d'impression que celui décrit précédemment pour effectuer le dépôt de colle. Par exemple, on peut utiliser un procédé en sérigraphie, un procédé off-set, à condition que le dépôt de colle ou d'adhésif soit précis et permette d'obtenir des formes définies. On obtient ainsi des effets optiques variés grâce à la transparence du papier, sa coloration, la transparence ou non de la colle, la coloration ou non de la colle.

## Revendications

1. Un produit comprenant au moins deux faces transparentes ou translucides (2,3) solidarisées l'une avec l'autre au moyen d'un dépôt d'adhésif ou de colle sur l'une des faces, **caractérisé en ce que** ledit dépôt d'adhésif ou de colle transparentise le papier par rapport à sa transparence initiale et **en ce que** ledit dépôt d'adhésif ou de colle présente une forme déterminée, visible par transparence et transmission, qui confère audit produit un caractère esthétique.

2. Produit selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il comporte une face frontale (3), une face dorsale (2), la face dorsale (2) comportant deux rabats latéraux (4,5) et un rabat inférieur solidarisé aux rabats latéraux (4,5) au moyen d'un dépôt de colle ayant une forme déterminée et visible par transparence et transmission.

3. Produit selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le dépôt d'adhésif ou de colle est constitué de trois lignes (9,10,11) parallèles sensiblement équidistantes.

4. Produit selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le dépôt d'adhésif ou de colle est dans une direction parallèle aux bords latéraux (16) de la face dorsale (2).

5. Produit selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte un rabat supérieur (6) muni d'un dépôt d'adhésif ou de colle sensible à la pression, ledit dépôt étant constitué d'une pluralité de points (17) de forme sensiblement rectangulaire ou carrée, alignés et étant distants les uns des autres.

6. Produit selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le dépôt de colle ou d'adhésif sur le rabat supérieur (6) est constitué d'une pluralité de bandes étroites séparées les unes des autres et parallèles.

7. Produit selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les colles ou adhésifs sont transparentes et lorsqu'on les voit par transparence au travers de feuilles, les colles ou adhésifs sont clairs tandis que lorsqu'on les voit par transmission, ces colles ou adhésifs sont sombres.

8. Produit selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les colles ou adhésifs sont colorés par un pigment, en particulier un pigment nacré ou un pigment irisé.

9. Produit selon lune des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**elle est constituée d'au moins une feuille de papier transparent ou translucide obtenue par transparentisation d'une feuille de papier opaque.

10. Produit selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**elle est constituée d'au moins une feuille de papier transparent ou translucide obtenue par raffinage poussé d'une pâte à papier.

11. Produit selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il consiste en une enveloppe.

12. Procédé de fabrication d'un produit selon l'une des revendications 1 à 11. **caractérisé en ce qu'**il comprend les étapes consistant à :

    a) découper une première feuille transparente ou translucide,
    b) déposer sur cette feuille un dépôt d'adhésif

ou de colle ayant une forme prédéterminée, par un procédé d'impression comprenant les étapes consistant à :

- tremper un rouleau (19) dans un bac de colle ou d'adhésif (20), et faire ensuite entrer le rouleau (19) en contact avec un rouleau (21) comportant des cavités,
- faire déposer, par le rouleau (21), la colle ou l'adhésif sur un cylindre (22), dont le dépôt de colle ou d'adhésif est ainsi réglé,
- imprimer la feuille transparente ou translucide au moyen de la colle ou l'adhésif déposée sur le cylindre (22),

c) solidariser une deuxième feuille transparente ou translucide à ladite première feuille transparente ou translucide.

**13.** Procédé de fabrication d'un produit selon l'une des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce qu'**il comprend les étapes consistant à :

a) découper une première feuille transparente ou translucide,
b) déposer sur cette feuille un dépôt d'adhésif ou de colle ayant une forme prédéterminée, par un procédé d'impression choisi parmi un procédé de sérigraphie ou un procédé off-set,
c) solidariser une deuxième feuille transparente ou translucide à ladite première feuille transparente ou translucide.

**Claims**

**1.** Product comprising at least two transparent or translucent faces (2, 3) fastened together by means of a deposit of adhesive or glue on one of the faces, **characterised in that** said deposit of adhesive or glue renders the paper more transparent compared to its initial transparency and **in that** said deposit of adhesive or glue has a particular shape, visible by transparency and transmission, which confers an aesthetic character on said product.

**2.** Product according to claim 1, **characterised in that** lit includes a front face (3), a dorsal face (2), the dorsal face (2) including two lateral flaps (4, 5) and a bottom flap fastened to the lateral flaps (4, 5) by means of a deposit of glue having a particular shape and visible by transparency and transmission.

**3.** Product according to claim 1 or 2, **characterised in that** the deposit of adhesive or glue consists of three substantially equidistant parallel lines (9, 10, 11).

**4.** Product according to any one of the preceding claims, **characterised in that** the deposit of adhesive or glue is in a direction parallel to the lateral edges (16) of the dorsal face (2).

**5.** Product according to any one of the preceding claims, **characterised in that** it includes a top flap (6) provided with a deposit of pressure-sensitive adhesive or glue, said deposit consisting of a plurality of spots (17) of substantially rectangular or square shape, aligned and spaced from each other.

**6.** Product according to claim 5, **characterised in that** the deposit of glue or adhesive on the top flap (6) consists of a plurality of parallel narrow strips separated from each other.

**7.** Product according to any one of the preceding claims, **characterised in that** the glues or adhesives are transparent and when seen by transparency through sheets the glues or adhesives are light whereas when seen by transmission these glues or adhesives are dark.

**8.** Product according to any one of the preceding claims, **characterised in that** the glues or adhesives are coloured by a pigment, in particular a nacreous or iridescent pigment.

**9.** Product according to any one of the preceding claims, **characterised in that** it consists of at least one sheet of transparent or translucent paper obtained by rendering transparent a sheet of opaque paper.

**10.** Product according to any one of the preceding claims, **characterised in that** it consists of at least one sheet of transparent or translucent paper obtained by thorough refining of a paper pulp.

**11.** Product according to any one of the previous claims, **characterised in that** it is an envelope.

**12.** Method of fabrication of a product according to any one of claims 1 to 11, **characterised in that** it comprises the steps consisting of:

a) cutting a first transparent or translucent sheet,
b) depositing on that sheet a deposit of adhesive or glue having a predetermined shape, by a printing process comprising the steps of:

- dipping a roller (19) into a tank of glue or adhesive (20), and then bringing the roller (19) into contact with a roller (21) including cavities,
- having the roller (21) deposit the glue or adhesive onto a cylinder (22), whereof the deposit of glue or adhesive is thus adjusted,

- printing the transparent or translucent sheet with the glue or adhesive deposited on the cylinder (22),

c) fastening a second transparent or translucent sheet to said first transparent or translucent sheet.

**13.** Method of fabrication of a product according to any one of claims 1 to 11, **characterised in that** it comprises the steps consisting of:

a) cutting a first transparent or translucent sheet,
b) depositing on that sheet a deposit of adhesive or glue having a predetermined shape, by a printing process chosen from a screen-printing process or an offset process,
c) fastening a second transparent or translucent sheet to said first transparent or translucent sheet.

**Patentansprüche**

**1.** Produkt, das mindestens zwei transparente oder transluzide Seiten (2, 3) enthält, die mittels eines Klebstoff- oder Leimauftrags auf einer der Seiten fest miteinander verbunden sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Klebstoff- oder Leimauftrag das Papier bezüglich seiner Anfangstransparenz transparentisiert, und dass der Klebstoff- oder Leimauftrag eine bestimmte, durch Transparenz und Transmission sichtbare Form hat, die dem Produkt ein ästhetisches Aussehen verleiht.

**2.** Produkt nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine Vorderseite (3) und eine Rückseite (2) aufweist, wobei die Rückseite (2) zwei seitliche Umschläge (4, 5) und einen unteren Umschlag aufweist, der mit den seitlichen Umschlägen (4, 5) mittels eines Leimauftrags fest verbunden ist, der eine bestimmte und durch Transparenz und Transmission sichtbare Form hat.

**3.** Produkt nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Klebstoff- oder Leimauftrag aus drei parallelen Linien (9, 10, 11) mit im Wesentlichen gleichem Abstand besteht.

**4.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Klebstoff- oder Leimauftrag in einer Richtung parallel zu den Seitenrändern (16) der Rückseite (2) ist.

**5.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** es einen oberen Umschlag (6) aufweist, der mit einem druckempfindlichen Klebstoff- oder Leimauftrag versehen ist, wobei der Auftrag aus mehreren Punkten (17) von im Wesentlichen rechteckiger oder quadratischer Form besteht, die zueinander fluchtend ausgerichtet und voneinander entfernt sind.

**6.** Produkt nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Leim- oder Klebstoffauftrag auf dem oberen Umschlag (6) aus mehreren schmalen Bändern besteht, die voneinander entfernt und parallel sind.

**7.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Leime oder Klebstoffe transparent sind, und wenn man sie durch Transparenz durch Blätter hindurch sieht, die Leime oder Klebstoffe klar sind, während, wenn man sie durch Transmission sieht, diese Leime oder Klebstoffe dunkel sind.

**8.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Leime oder Klebstoffe durch ein Pigment gefärbt sind, insbesondere ein perlmuttartiges oder ein irisierendes Pigment.

**9.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** es aus mindestens einem transparenten oder transluziden Blatt Papier besteht, das durch Transparentisierung eines undurchsichtigen Blatts Papier erhalten wird.

**10.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** es aus mindestens einem transparenten oder transluziden Blatt Papier besteht, das durch verstärkte Refinermahlung von Papiermasse erhalten wird.

**11.** Produkt nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** es aus einem Umschlag besteht.

**12.** Verfahren zur Herstellung eines Produkts nach einem der Ansprüche 1 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** es die Schritte aufweist, die darin bestehen:

a) ein erstes transparentes oder transluzides Blatt zu zerschneiden,
b) auf dieses Blatt einen Klebstoff- oder Leimauftrag einer vorbestimmten Form durch ein Druckverfahren aufzubringen, das die Schritte aufweist, die darin bestehen:

- eine Rolle (19) in einen Behälter von Leim oder Klebstoff (20) zu tauchen und anschließend die Rolle (19) mit einer Hohlräume aufweisenden Rolle (21) in Kontakt zu bringen,

- durch die Rolle (21) den Leim oder den Klebstoff auf einen Zylinder (22) aufzubringen, dessen Leim- oder Klebstoffauftrag somit geregelt ist,
- das transparente oder transluzide Blatt mit dem auf den Zylinder (22) aufgebrachten Leim oder Klebstoff zu bedrucken,

c) ein zweites transparentes oder transluzides Blatt fest mit dem ersten transparenten oder transluziden Blatt zu verbinden.

**13.** Verfahren zur Herstellung eines Produkts nach einem der Ansprüche 1 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** es die Schritte aufweist, die darin bestehen:

a) ein erstes transparentes oder transluzides Blatt zu zerschneiden,
b) auf dieses Blatt einen Klebstoff- oder Leimauftrag einer vorbestimmten Form durch ein Druckverfahren aufzubringen, das aus einem Siebdruckverfahren oder einem Offset-Verfahren ausgewählt wird,
c) ein zweites transparentes oder transluzides Blatt fest mit dem ersten transparenten oder transluziden Blatt zu verbinden.

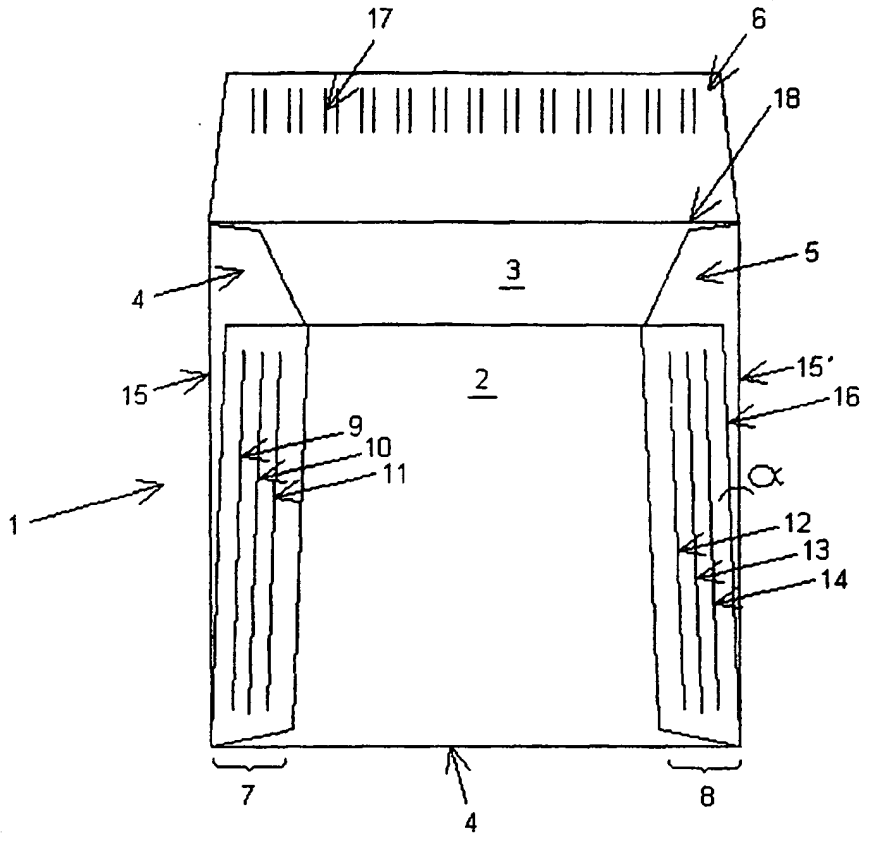


fig. 1

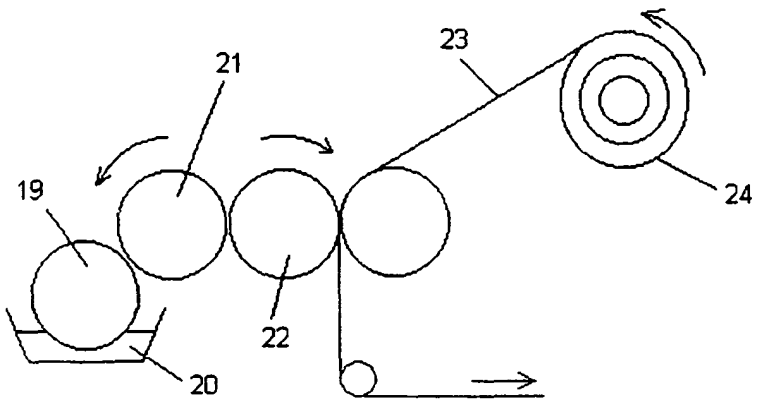


fig. 2

## RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

### Documents brevets cités dans la description


- EP 0256731 A **[0011]**